

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant nomination des membres du conseil  
d'administration de la Haute Ecole de la Communauté  
française du Hainaut**

**A.Gt 11-09-2004**

**M.B. 05-04-2005**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en hautes écoles, notamment l'article 66;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 juillet 1999 portant règlement de son fonctionnement, notamment l'article 10;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 1999 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 novembre 2001 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Haute Ecole de la Communauté française du Hainaut,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 1<sup>er</sup>, les mots "M. Francis HERNO" sont remplacés par les mots "Mme Maryse VERMEULEN"

**Article 2.** - La Ministre ayant l'Enseignement supérieur dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3.** - Cet arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Bruxelles, le 11 septembre 2004.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Vice-Présidente et Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

M.-D. SIMONET